

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 10 septembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 10 septembre 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était absent Monsieur Maxime Giroux.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 août 2018.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Rénovation du centre – Compte rendu des dépenses.
8. Nettoyage de la fournaise.
9. Lavage de tapis.
10. Suivi dossier matricule # 1221 01 5266.
11. Programme de la taxe sur l'essence / TECQ 2014-2018.
12. Journée civique.
13. Salaire des élus.
14. Demandes.
 - 14.1 La Fabrique de Saint Martin de la Bayonne veut savoir si nous avons pris une décision pour le terrain du cimetière.
 - 14.2 Prêt de 40 chaises pour Monsieur Trudeau.
15. Rapport de la directrice générale.
 - 15.1 Subventions du député.
 - 15.2 SPE Évaluation.
 - 15.3 Toilette de l'église.
 - 15.4 Loi et règlement sur le Cannabis.
16. Subvention pour matière recyclable : redéfinir la terminologie pour budget.
17. Correspondance.
18. Divers.
 - 18.1 Fossés et émondage.
 - 18.2 Rencontre de citoyen.
 - 18.3 Travaux 631 et 636 rue Principale.
19. Levée de l'assemblée.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 10 septembre 2018

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2018-09-353

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2018.

Résolution n° 2018-09-354

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 août 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2018-09-355

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 14 août 2018 au 9 septembre 2018.

Total des comptes à payer 115 587.37 \$

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée dans la salle.

7. RÉNOVATION DU CENTRE- COMPTE RENDU DES DÉPENSES.

La directrice générale fait un compte rendu des rénovations du centre.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 10 septembre 2018

8. NETTOYAGE DE LA FOURNAISE.

Résolution n° 2018-09-356

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'engager la firme Entretien & Climatisation C Bédard (1995) Inc. pour faire vérifier la fournaise et la repartir.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. LAVAGE DE TAPIS.

Résolution n° 2018-09-357

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'autoriser la directrice générale à engager la firme offrant le meilleur prix et de faire laver les tapis du centre fin novembre.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. SUIVI DOSSIER MATRICULE # 1221 01 5266.

Résolution n° 2018-09-358

Monsieur Talbot a reçu la procédure de la cour supérieure le 14 août dernier. C'est sa conjointe Madame Francine Emery qui a signé l'accusé réception. De plus, Maître Chaîné a envoyé une lettre à son avocat lui signifiant que des travaux en cour, enfreignent le règlement et sont sans permis.

11. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE / TECQ 2014-2018.

Résolution n° 2018-09-359

Attendu que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté.

Que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 10 septembre 2018

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. JOURNÉE CIVIQUE

Résolution n° 2018-09-360

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal que la journée civique soit le 9 décembre 2018. Il sera important de s'assurer de la collaboration des loisirs. Il a été suggéré d'acheter des bons d'achats d'une valeur de 400 \$ pour le tirage du cadeau. Le traiteur pour le buffet sera Madame Colombe Cloutier Charbonneau et un repas traditionnel a été choisi comme par les années passées, avec un forfait clés en main. La municipalité renouvellera l'embauche du service de magicien, avec la même firme que les années passées.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. SALAIRE DES ÉLUS

Pour la réunion du 15 octobre, la municipalité va préparer un règlement pour modifier le règlement sur la rémunération des élus qui sera effectif le 1^{er} janvier 2019.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 10 septembre 2018

14 DEMANDES.

14.1 La Fabrique de Saint Martin de la Bayonne veut savoir si nous avons pris une décision pour le terrain du cimetière.

Résolution n° 2018-09-361

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter l'offre proposée par la fabrique de 5 000 \$ pour une partie du terrain du cimetière. La municipalité maintiendrait le droit de passage sur le coté droit de l'église. Une lettre confirmant ces propos ainsi que les clauses leur sera acheminée.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

14.2 Prêt de 40 chaises pour Monsieur Trudeau.

Résolution n° 2018-09-362

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau appuyé et par Monsieur Gilles Côté de prêter 40 chaises à Monsieur Trudeau pour le lancement de son livre samedi le 15 septembre 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

15.1 Subventions du député.

La directrice générale donne un compte rendu des subventions.
Pour la subvention de 8346 \$, elle sera employée au déneigement des routes.
Pour la subvention de 5000 \$, nous attendons la soumission de Monsieur Desrosiers.

15.2 SPE Évaluation.

Suite à la conversation avec Madame Danielle Michaud et suite aux documents des évaluations de la fime SPE de nos bâtiments municipaux.

Emplacement no 1 : couverture bâtiment (Centre)
de 946,778 à 1,138 498 = différence de 260\$

Emplacement no 2: couverture bâtiment (Garage)
de 41720 à 66989\$ = différence de 51\$

Emplacement no 3: couverture bâtiment (Église)
de 500,000 à 748\$ et pour évaluation 1,566449 = prime 1105\$

Emplacement no 4: couverture bâtiment (Duplex)
de 300,000 à 419865- prime additionnelle de 153\$

Prime bris de machines tous les emplacements de \$174.00

Donc prime additionnelle du 5 juillet 2018 au 01-01-2019 est de \$1743\$ plus taxe à payer.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 10 septembre 2018

Résolution no 2018-09-363

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'assurer les bâtisses comme proposé par SPE pour compléter l'année 2018. Après la rencontre avec les citoyens nous allons reconsidérer nos possibilités.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15.3 Toilette de l'église

Résolution n° 2018-09-364

La toilette de l'église étant défectueuse, nous pourrions prendre la toilette que Madame Lessard à changer le 19 juin 2018. Par le fait même, la directrice générale demande s'il est pensable de rembourser Madame Joane Lessard pour l'achat de la toilette au montant de 221.29 \$ taxes incluses. La toilette ainsi que le réservoir sont en bonne condition.

Cette demande est refusée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Marjolaine Marois de réparer la toilette de l'église si elle est réparable sinon d'engager Plomberie Patrick Boucher Inc. pour remplacer la toilette dans l'édifice de l'église.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15.4 Loi et règlement sur le Cannabis.

Élaborer la politique « OBLIGATOIRE » et plan d'action concernant la consommation et la possession du cannabis au travail. Le conseil a décidé d'insérer une clause dans l'entente de travail des employés.

16. SUBVENTION POUR MATIÈRE RECYCLABLE : REDÉFINIR LES COÛTS POUR BUDGET.

Monsieur Gilles Côté va nous revenir avec une proposition de terminologie et redistribution des coûts.

17. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

18. DIVERS.

18.1 Fosset et Émondage.

Après discussion, il a été décidé d'attendre la soumission de Monsieur Desrosiers.

18.2 Rencontre de citoyens.

Monsieur le maire veut organiser une rencontre avec les citoyens le 24 octobre 2018, à 19 heures 30, à l'église de Saint-Cléophas-de-Brandon. Cette rencontre sera pour parler du duplex, de l'église et du développement le Faubourg de l'érable.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 10 septembre 2018

18.3 Travaux 631 et 636 rue Principale.

Il a été décidé de demander une soumission à Monsieur Serge Gravel pour les travaux de la véranda et de faire exécuter les autres travaux par Monsieur Paré.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 HEURES 45

Résolution n° 2018-09-365

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin,
Maire

Francine Rainville,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
